



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 8 mars 2021 à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve, Conseiller # 1
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.
Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Une mise au point est faite suite aux conditions météo difficile de la première semaine de mars. La neige, le vent et la visibilité nulle par endroit durant cet épisode de poudrerie, il est important de rester chez vous. Pour votre sécurité et celle de nos employés de déneigement, les rangs routes et chemins peuvent être fermée, sans avis en tout temps. Surtout quand la route 132 est fermée, ceux de Saint-Léandre peuvent l'être.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2103-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de février 2021
4. Adoption des comptes à payer de février 2021
5. Date pour le dépôt états financiers au 31 décembre 2020



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

6. Adoption du Règlement 327-2021 sur le traitement des Élus
7. Adoption des dossiers de vente pour taxes par la MRC
8. Demande de sentiers Monsieur Pierre Lemieux
9. Résolution pour la nomination du comité de surveillance du règlement de gestion contractuelle
10. Résolution de la demande à la Municipalité de Ste-Paule pour l'école de Saint-Léandre
11. Résolution faisant suite à la résolution de la Ville de Matane entente supra-locaux
12. Résolution pour l'aide financière Covid-19 aux organismes St-Léandre
13. Demande d'appui financière pour le Centre Le Jubé
14. Résolution pour l'achat des Potées fleuries été 2021
15. Période des questions
16. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal de février 2021

RÉSOLUTION 2103-02

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 février 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de février 2021

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de février par Monsieur le Maire.

RÉSOLUTION 2103-03

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de février 2021 pour un total des comptes incompressibles de 31 695.27\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 15 423.12\$, les traitements nets des élus (es) de 1 567.67\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS janvier au montant de 8 095.60\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 767.86\$, le paiement des services publics 404.48\$, le remboursement des achats par carte de crédit 113.88\$ et un montant de 24 421.15\$ des comptes compressibles pour un montant total de 56 116.42\$ pour le mois de février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

5. Date pour le dépôt états financiers au 31 décembre 2020

André Marcil informe que les états financiers pour la période terminée au 31 décembre 2020 seront déposés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 22 mars 2021 à 19h30.

En lien avec le dépôt des états financiers une résolution doit être corrigée pour l'utilisation de l'abat poussière liquide à l'été 2020 pour le montant à être imputé 50 % par le Fonds Carrières Sablières.

Résolution pour l'achat de l'abat poussière liquide juin 2020 de l'entreprise AD Landry

RÉSOLUTION 2103-04

Considérant, l'épandage de l'abat poussière liquide peut être effectué car la majorité des routes de gravier a été nivelée;

Considérant, l'offre de prix aux mêmes conditions que l'an dernier par l'entreprise A & D Landry soit 0.36\$/ litre.

Considérant, que la quantité de litres sera environ la même que celle de 2019, soit +ou - 35 000 litres

Considérant, le coût total de du premier épandage d'abat poussière représente une somme d'environ 12 600.00\$ plus taxes et qu'un deuxième pourra être nécessaire plus tard au cours de l'été.

Considérant, que le Fonds Carrières Sablières de la Municipalité s'élève à 18 142.29\$ présentement;

En conséquence, il est proposé **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu de procéder à l'épandage d'abat poussière sur la majorité des routes de gravier au coût maximum de 12 600.00 plus taxes et que le montant soit pris dans le Fonds Carrières Sablières à 50%. Soit 6 300.00\$ plus taxes en raison de l'utilisation exclusive de ce Fonds pour l'entretien des chemins par les exploitants de Carrières et Sablières de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Adoption du Règlement 327-2021 sur le traitement des Élus (es)

Règlement 327-2021 sur le traitement des Élus (es)

**Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse de Saint-Léandre**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 325-2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'applique maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 325-2020

ATTENDU QU'un avis de motion du projet du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 février par **Madame Joyce Truchon**

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 février 2021 par **Madame Joyce Truchon**

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

RÉSOLUTION 2103-05

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu **QUE** le règlement numéro 327- 2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 327-2021 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 327-2021, modifie les articles 3 et 4 du règlement 325-2020 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation
émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

	2021
<input type="checkbox"/> Le Maire :	4 460.92
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	1 486.97

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

	2021
<input type="checkbox"/> Le Maire :	2 230.46
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	743.49

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2021, pour les exercices financiers suivants.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

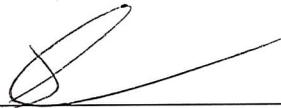
AVIS DE MOTION DONNÉ : 8 février 2021 ;

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 février 2021

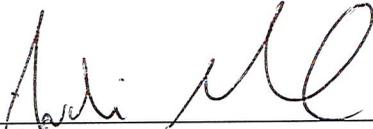
DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT : 8 février 2021

ADOPTÉ LE 8 MARS 2021

PUBLIÉ LE 9 MARS 2021



Steve Castonguay
Maire de Saint-Léandre



André Marcil
Directeur général/secrétaire /trésorier

7- Adoption des dossiers de vente pour taxes par la MRC

RÉSOLUTION 2103-06

Il est proposé par **Monsieur Jean – Martin Villeneuve** et unanimentement résolu de mandater André Marcil à fournir à MRC de la



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Matanie, le matricule # 9799-03-2802 pour procéder à la vente pour taxes impayée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8- Demande de sentiers Monsieur Pierre Lemieux

Ayant reçu un courriel pour l'autorisation par la municipalité de Saint-Léandre de la part de monsieur Pierre Lemieux pour la mise en valeur d'un sentier traversant St-Léandre.

RÉSOLUTION 2103-07

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de déposer une demande d'information afin de préciser le projet de mise en valeur du sentier et plus spécifiquement le tracé précis pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9- Résolution pour la nomination du comité de surveillance du règlement de gestion contractuelle

RÉSOLUTION 2103-08

ATTENDU QUE, la municipalité désire mettre en place un comité de surveillance pour le règlement de gestion contractuelle en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité vise de se doter d'un comité de surveillance de façon efficiente et efficace pour tout le processus de la gestion des contrats en lien avec son règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Léandre forme un comité de surveillance pour son règlement de gestion contractuelle en vigueur, les membres du conseil municipal sont nommés soit le maire monsieur Castonguay, maire, Monsieur Jean-Martin Villeneuve conseiller et Monsieur Marc-André Bérubé, conseiller ainsi que le directeur général André Marcil à titre de personne ressource. Une aide juridique pourra aussi être aussi consultée afin de conseiller le comité de surveillance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

**10- Résolution de la demande à la Municipalité de Ste-Paule
pour l'école de Saint-Léandre**

Avec la baisse prévue du nombre d'élèves qui fréquenteront l'École de Saint-Léandre pour les prochaines années, il est possible à la municipalité de demander à la Municipalité de Ste-Paule d'informer sa population de la possibilité pour ses citoyens d'envoyer ses enfants à l'École de St-Léandre.

RÉSOLUTION 2103-09

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de demander à la Municipalité de Ste-Paule et d'informer sa population de la possibilité pour ses citoyens d'envoyer ses enfants à l'École de St-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**11. Résolution faisant suite à la résolution de la Ville de Matane
entente supra-locaux**

La municipalité a reçu une résolution de la part de la Ville de Matane pour l'entente des quotes part des supra-locaux pour 2021.

RÉSOLUTION 2103-10

Il est proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu de demander les coûts pour les citoyens pour les services des supra- locaux de la Ville de Matane comme indiqué dans la résolution reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**12. Résolution pour l'aide financière Covid-19 aux organismes
St-Léandre**

RÉSOLUTION 2103-11

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de fournir à l'aide financière reçue du Ministère des Affaires Municipales en lien avec la Covid 19, un montant de 4 000.00\$ (quatre mille dollars) au regroupement des organismes de Saint-Léandre comme la demande reçue pour 2020.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Demande d'appui financière pour le Centre Le Jubé

Une demande d'aide financière a été reçue de la part du centre socioculturel Le Jubé.

RÉSOLUTION 2103-12

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de fournir à l'aide financière au montant de 3 729\$ pour la demande reçue par le Centre Socioculturelle Le Jubé

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Résolution pour l'achat des Potées fleuries été 2021

RÉSOLUTION 2103-13

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de faire préparer que la dernière année un nombre de Potées Fleuries au coût d'environ 1 000.00\$ à l'entreprise des Serres de la Baie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Période de questions

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

Aucune question n'a été reçue en date du jeudi 4 mars 2021 lors de la tenue de la séance de travail.

16 Levée de l'assemblée

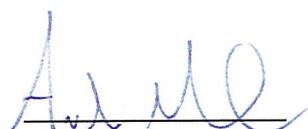
RÉSOLUTION 2103-14

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 8 mars 2021, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 37

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier